



CAMBRAI, le 10/04/2024



**CITYA DESCAMPIAUX IMMOBILIER**  
Agence LILLE VAUBAN - Service copropriété  
307 RUE LEON GAMBETTA  
59000 LILLE

**CABINET ARECAS**

4, rue du petit séminaire  
59400 Cambrai

Tél. : 03 27 74 92 13

Fax : 03 27 83 71 51

arecas@ixi-groupe.com

Courriel : [FLESIEUR@CITYA.COM](mailto:FLESIEUR@CITYA.COM),  
[alazzara@citya.com](mailto:alazzara@citya.com)

---

**Réf. IXI** : **24 AR 122888 / GDE / PRI**  
Dossier suivi par : Gilles DEWANIN  
Assistante : Priscilla LAMBOIS  
Réf. e-CRAC : CRAC2024031481  
Assureur : MMA  
Sinistre : 24493003412P  
N° de contrat : 147264456  
Assuré : CITYA DESCAMPIAUX IMMOBILIER  
Affaire : SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES DE LA RÉSIDENCE ALBA 59810 LESQUIN

---

Madame,

Suite au sinistre ci-dessus référencé, il s'avère que l'assureur ne pourra pas vous notifier sa proposition d'indemnité dans les délais légaux.

Je vous remercie de bien vouloir me donner votre accord pour que cette date soit reportée en me retournant signée la fiche jointe.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

**Gilles DEWANIN**  
Email : [arecas@ixi-groupe.com](mailto:arecas@ixi-groupe.com)

# ACCORD DE PROLONGATION DE DELAI

Assuré : CITYA DESCAMPIAUX IMMOBILIER

Adresse du bâtiment sinistré : 4 rue Simone de Beauvoir Lot n°21 - 59810 LESQUIN

Assureur : MMA  
N° de contrat : 147264456  
N° de dossier : 24493003412P  
Réf. IXI : 24 AR 122888 / GDE / PRI  
Réf.e-CRAC : CRAC2024031481

La déclaration de sinistre, envoyée par le bénéficiaire de la garantie, a été reçue le 12/02/2024 par l'assureur D.O, qui a chargé Gilles DEWANIN (IXI) de procéder à l'analyse des désordres.

Compte tenu des investigations techniques nécessaires, l'Expert précise qu'il ne lui sera pas possible de transmettre son rapport à l'Assureur D.O à une date permettant à celui-ci de notifier sa proposition d'indemnité au bénéficiaire dans les délais prévus aux Conditions Particulières du contrat.

Les raisons invoquées par l'Expert pour proposer le report du délai sont les suivantes :

- **Investigations en recherche de fuite.**

Le bénéficiaire de la garantie donne son accord sur le principe d'une prolongation de ce délai.

L'Expert propose que la date de notification de la proposition soit reportée au 24/09/2024.

Le bénéficiaire de la garantie donne son accord sur cette date.

Cet accord ne préjuge en rien de la garantie.

Le bénéficiaire de la garantie,  
CITYA DESCAMPIAUX IMMOBILIER

Bon pour accord  
le 05/06/24



Capital de 132 600 € - RCS Lille Métropole 472 502 731